Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Département des affaires transversales** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences**	**Note de service** **DGER/DAT/2021-527** **08/07/2021**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Dispositif de formation d'appui à la prise de poste des cadres de l'enseignement agricole : directeurs d'EPLEFPA (D1), directeurs-adjoints (D2-D3-D4), directeurs de centre (CFA et ou CFPPA, EA-AT), secrétaires généraux et gestionnaires d'EPLEFPA (SG).

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Hauts-Commissariats à la République des COM EPLEFPA AgroSup Dijon

Résumé : Note d'information sur le dispositif de formation d'appui à la prise de poste des cadres de l'enseignement agricole :
- directeurs d'EPLEFPA (D1)
- directeurs-adjoints en charge de la formation initiale scolaire (D2)

- directeurs-adjoints en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) et directeurs de centre CFA et/ou CFPPA
- directeurs-adjoints en charge de l'exploitation agricole (D4) et directeurs de centre exploitation agricole et/ou atelier technologique
- secrétaires généraux et gestionnaires d'EPLEFPA (SG)

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) développe une politique ambitieuse d'accompagnement des agents affectés pour la première fois dans un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA). A ce titre, à destination des encadrants, un dispositif hybride mêlant formation, tutorat et accompagnement a été conçu en s'appuyant sur des expertises croisées de pairs et les compétences de l'Inspection de l'enseignement agricole (IEA). Il est mis en œuvre par l'opérateur AgroSup Dijon (ASD), par le biais de sa Direction de la Formation Professionnelle (DFPRO).

La présente note de service explicite les différents modules qui le composent ainsi que leurs modalités d'organisation.

Les personnels de direction jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique de formation du ministère chargé de l'agriculture. Qu'ils soient directeurs d'EPLEFPA, directeurs adjoints, directeurs de centre de formation professionnelle et de promotion agricole pour adultes (CFPPA), de centre de formation des apprentis (CFA), d'exploitation agricole ou d'atelier technologique, ou secrétaires généraux, ils ont pour mission :
- d'accompagner les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires à réussir leur parcours et leur insertion sociale et professionnelle ;
- de mettre en œuvre les missions de l'enseignement agricole telles qu'elles sont définies par la loi ;
- de piloter le service ou le centre qu'ils ont en charge, en lien direct avec le directeur de l'EPLEFPA et avec les services régionaux de la formation et du développement (SRFD/SFD).

Outre le rôle d'animation, de pilotage et de management de leur établissement et des personnels placés sous leur autorité, ils doivent en assurer la gestion administrative et financière. Ils sont appelés à collaborer avec les interlocuteurs institutionnels et les acteurs du territoire. Enfin, en tant que fonctionnaires, cadres de l'Etat, ils sont les représentants de l'État et doivent ainsi assurer cette fonction avec toute la rigueur nécessaire dans le respect des règles hiérarchiques.

1. Le dispositif d'adaptation à l'emploi des cadres des EPLEFPA

Dispositif de professionnalisation, le dispositif d'adaptation à l'emploi vise d'une part à faire acquérir aux agents les compétences nécessaires pour exercer leur métier avec bienveillance et discernement, et d'autre part à construire une posture commune d'encadrement.

Le dispositif confié à la DFPRO répond aux principes suivants :
- Prise en compte de l'hétérogénéité du public : le cas échéant, positionnement effectué à l'entrée de la formation, et de manière obligatoire pour les agents non issus de l'enseignement technique agricole, pour l'assignation de modules complémentaires
- Équilibre dans l'alternance entre théorie et pratique afin de permettre aux agents de trouver les réponses aux situations concrètes auxquelles ils seront confrontés, via des outils directement exploitables sur le lieu de travail ;
- Pluralité des intervenants parmi lesquels les inspecteurs de l'enseignement agricole et des pairs pouvant faire partager leur expérience mais aussi des personnels du MAA ou d'autres ministères ;
- Séquences in situ en EPLEFPA pour certaines formations ;
- Prise en compte de situations ou besoins spécifiques pour les agents affectés outre-mer.

1.1. Public cible

La participation au dispositif global est obligatoire pour les agents nouvellement nommés dans un des postes suivants :
- Directeurs d'EPLEPFA ;
- Secrétaires généraux, secrétaires généraux adjoints, gestionnaires, titulaires et contractuels ;
- Directeurs adjoints chargés de la Formation Initiale Scolaire, de la Formation Continue et de l'Apprentissage, ou des Exploitations, titulaires ou contractuels ;

- Directeurs de centres (CFA, CFPPA, ...), titulaires ou contractuels, qu'ils soient affectés sur des postes sous statut d'emploi ou hors statut d'emploi ;
- Directeurs d'exploitations agricoles, ateliers technologiques, et centres équestres, titulaires et contractuels, qu'ils soient affectés sur statut d'emploi ou pas ;
- Les agents faisant fonction de directeur adjoint, nommés avant le 31/12 de l'année en cours.

1.2. Modalités d'inscription

La formation étant obligatoire, les agents n'ont aucune démarche d'inscription à réaliser. Les listes des nouveaux affectés sont transmises directement par les services de la DGER à l'opérateur ASD-DFPRO.
Les convocations sont éditées et envoyées directement aux agents par la DFPRO.

1.3. Modalités de suivi par le supérieur hiérarchique

Pour la bonne mise en œuvre de ce dispositif central dans le parcours des agents concernés, les supérieurs hiérarchiques des agents, que ce soit le directeur de l'EPL ou le DRAAF, veilleront tout particulièrement à aménager l'emploi du temps et à l'assiduité des agents concernés aux formations.
Il est rappelé que l'agent en formation est en position de travail et que la participation aux actions de ce dispositif est prioritaire. Les dates étant communiquées avant le début de l'année scolaire (voir annexe 2), il convient de planifier les réunions internes en dehors de ces plages, afin de permettre aux agents de participer sereinement à la formation.

Il est impératif que les entretiens d'évaluation professionnelle des agents comprennent un temps de bilan par l'agent de la formation suivie.

1.4. Modalités de prise en charge financière

L'ensemble des frais de déplacement et hébergement des agents est pris en charge intégralement par la DFPRO dans le cadre de l'enveloppe PNF spécifique au dispositif de formation des cadres conventionné avec ASD, selon des modalités définies entre la DGER et l'opérateur, et conformément aux décrets en vigueur concernant les tarifs de remboursement.

1.5. Organisation du dispositif

Durant les deux premières années suivant l'affectation sur le poste, l'agent participera aux quatre modules suivants :
- des actions de formation continue ;
- un tutorat assuré par un pair expérimenté ;
- une action d'accompagnement des nouveaux encadrants du MAA piloté par le SG-SRH, s'inscrivant dans le cadre du plan managérial (voir Note de Service SRH-SDDPRS à venir) ;
- l'Appui à la Prise de Fonction (APF) réalisé par l'Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA), qui démarre dès le jour de prise de fonction et se poursuit durant toute la première année. Les années suivantes, le suivi est assuré conjointement entre les IGAPS et l'IEA.

La troisième année qui suit l'affectation sur le poste est constituée d'une formation dite continuée : elle consiste en un plan individualisé de formation. Celui-ci est accompagné par la DFPRO, en suivant les préconisations de l'inspection faisant suite à l'entretien individuel issu de l'APF, en fonction des besoins de l'agent et des compétences liées aux problématiques rencontrées dans l'EPL. Il est constitué d'actions de formation continue du Programme National de Formation et peut être complété par des actions spécifiques.

2. Modalités de formation

2.1. Les actions de formation

Ce dispositif de formation continue relève du type T1 adaptation directe au poste de travail, à l'initiative de l'administration.

L'ensemble des actions seront codifiées au fur et à mesure par ASD dans le logiciel idoine afin qu'un suivi statistique puisse être réalisé.

Les sujets traités dans cette formation sont par nature complexes. Par conséquent, il importe donc à l'opérateur de s'assurer d'une variété des intervenants et des approches pédagogiques : interventions réalisées par les institutionnels (DGER, SRH, ...), témoignages ou retours d'expériences réalisés par des pairs, participation actives des IEA, mais aussi ouverture sur des intervenants hors de l'ETA (DDT, DRAAF, ...) et autres ministères (notamment MENJS), ainsi que des experts et des chercheurs.

La formation est organisée avec des temps de formation communs à tous les métiers et des temps de formation spécifiques aux techniques de chaque fonction, positionnés essentiellement sur la deuxième année. Par ailleurs les modalités pédagogiques sont hybrides : des regroupements en présentiel à ASD ou dans un EPL, ainsi que des temps en distanciel : webinaires, classes virtuelles, tables rondes, ...

Un entretien en début de formation est réalisé par la DFPRO et permet de moduler le parcours de formation.

Les axes et objectifs détaillés de ce module de formation sont développés dans l'annexe 1.

2.2. Calendrier annuel des regroupements

Quelle que soit la modalité (distanciel ou présentiel), une convocation est adressée aux agents sous couvert de leur supérieur hiérarchique.

Le document en annexe 2 détaille les dates des regroupements (tant en présentiel que distanciel), afin que les agents réservent leurs dates dès à présent.

2.3. Les modules de formation peuvent être ouverts à la formation continue

Les modules de formation s'adressent à des agents débutant dans les fonctions. Toutefois, il peut être intéressant pour certains cadres en position dans un EPLEFPA depuis plusieurs années, de suivre un ou plusieurs de ces modules de formation.

La demande de participation sera faite par les intéressés, après validation de leur supérieur hiérarchique, à la DFPRO à l'attention de franck.constantin@agrosupdijon.fr

La DFPRO examinera au cas par cas les demandes de participation et donnera sa validation pour l'intégration dans le stage. La saisie sera effectuée dans le logiciel de gestion de la formation continue, comme toute autre action de formation continue.

3. Le tutorat d'un pair expérimenté

3.1. Objectifs

Si les actions de formation dispensées par la DFPRO s'adaptent aux besoins des organisations et prennent en compte dans la mesure du possible les particularités du métier, elles ne peuvent répondre de manière fine aux questionnements de chaque stagiaire.

Dans le cadre de l'appui que souhaite apporter la DGER aux membres nouvellement nommés des équipes de direction en EPLEFPA, un tutorat est mis en place. Ce dernier est réalisé par des pairs en poste qui ont suivi une formation au préalable.

La notion de tutorat ne doit pas être comprise comme une relation, d'évalué à évaluateur mais comme une relation de stagiaire à référent qui accompagne la professionnalisation d'un collègue au sein de son contexte de travail.

3.2. Modalités d'organisation

Avant le début de l'année scolaire, un pair expérimenté est désigné par ASD-DFPRO en fonction du poste occupé par l'agent. La liste des tuteurs est constituée par la DPFRO après avis de l'inspection.

Les tuteurs sont formés lors d'un stage PNF en début d'année scolaire, afin que chaque tuteur connaisse l'ensemble du dispositif pour appréhender ses missions.

Une convention est signée entre ASD et les deux EPLEFPA (celui du tuteur et celui du tutoré).

L'organisation du tutorat est laissée à l'appréciation des tuteurs, mais il est fortement conseillé d'organiser deux rencontres en présentiel, l'une dans l'EPLEFPA du tutoré, l'autre dans celui du tuteur. Il n'y a pas de calendrier spécifique pour l'organisation de ces rencontres mais il est impératif qu'elles aient lieu dans la première année de prise de poste. L'ensemble des frais de déplacement de ces rencontres est pris en charge par ASD.

En fin d'année, le tutoré et le tuteur établiront un bilan commun de l'activité de tutorat, constitué d'un rapport de deux pages maximum, portant un regard sur cette partie de la formation.

4. Appuis à la prise de fonction assurés par l'IEA

4.1. Déroulement de l'APF des directeurs d'EPL : APF 1

Objectifs de l'APF1

- Assurer une écoute attentive des questions du directeur : prise en compte de la vulnérabilité dans la prise de fonction (éléments de risques potentiels, prise de distance, méthodologie) ;
- Aider le directeur dans la préparation de son diagnostic stratégique en prenant appui sur le dossier de passation complété par toutes les informations détenues (ou à rechercher) pour l'établissement et le territoire ;
- Aider à la prise en compte du travail en équipe dans une organisation sociale complexe : fonctionnement de chaque service et centre, place et rôle de chacun, complémentarité au sein du CODIR ;
- Contribuer à l'identification des besoins et des priorités de l'établissement : pilotage de l'autoévaluation ;

- Contribuer à l'identification des secteurs, services, agents... qui méritent une expertise plus Importante une évaluation ou un contrôle éventuel de la part de l'IEA.

L'assesseur en charge des inspecteurs établissements et missions (IEM) transmet un courriel à chaque directeur pour indiquer les noms des collègues de l'IEA désignés pour l'APF1, avant la rentrée scolaire.

Déroulement de l'APF1

Phase 1 : Le contexte et les constats

Un premier déplacement a lieu peu après la prise de fonction entre les mois de septembre et novembre. En amont du déplacement, très tôt après la rentrée, des échanges sont nécessaires pour à la fois répondre aux premières questions de l'agent et pour organiser le planning de présence dans l'établissement. Le temps de présence et de travail sur site est variable selon le contexte de l'établissement : sites distants, dimension, composition des équipes...

La mission dans l'établissement doit permettre de :

- Faire connaissance et d'échanger sur le contexte de la prise de fonction ;
- Réunir l'équipe de direction afin que chacun des membres présente son centre ou son service et en dégage les points forts et les points faibles ainsi que les principaux enjeux et projets. Les inspecteurs présenteront en préambule la démarche d'appui à la prise de fonction et l'intérêt de cette réunion : temps d'échange, relations interpersonnelles, dynamique EPLEFPA, connaissance mutuelle du fonctionnement de l'EPLEFPA… ;
- Pour ce faire, une fiche de présentation synthétique (4 pages maxi) du centre ou du service sera demandée à chacun des membres de l'équipe ou du comité de direction avant la mission : points forts, points faibles, menaces, opportunités et priorités d'actions ;
- Quelques documents sont demandés en amont du déplacement (CV du directeur), rapport du directeur sortant issu des documents de passation de service, carte des formations et structures pédagogiques avec leurs évolutions, projet d'établissement, procès-verbaux des instances de l'année précédente, documents financiers synthétiques, dotations, organigramme fonctionnel, tableau des emplois …. Ces documents seront demandés pour une réception 15 jours avant le déplacement ;
- Prendre le temps de visiter l'établissement et les différentes composantes : cette visite sera organisée et commentée par le directeur d'EPLEFPA ;
- Prendre le temps d'échanger sur l'établissement, son contexte, sur son travail et les actions engagées ou envisagées ainsi que sur les préoccupations qui sont les siennes ;
- Présenter la démarche et les attendus en vue de la présentation du diagnostic : présentation et commentaire de la note de service sur le diagnostic ;
- Faire un point sur les besoins de formation de l'agent.

Les inspecteurs rédigent un compte rendu des échanges sous la forme d'une fiche conseil, confidentielle, transmise au directeur.

Phase 2 : Le diagnostic

Entre le mois de janvier et le mois d'avril de l'année scolaire N, le directeur d'établissement est chargé d'organiser un moment de présentation du diagnostic (contacts, dates, lieux) en lien avec les inspecteurs. La forme privilégiée sera la visioconférence, de façon à bénéficier de la présence conjointe du DRAAF, du Chef de SRFD et de l'IGAPS.

Le directeur concerné adresse un document écrit (diagnostic stratégique) au DRAAF et à l'inspecteur 15 jours, au plus tard, avant la date de la présentation.

Le but de ce diagnostic est la présentation, par le directeur, de sa représentation de l'établissement dans son environnement, et surtout des axes stratégiques sur lesquels il compte fonder ses priorités d'action. Il convient de rappeler que ces axes stratégiques dégagés lors de cette démarche, doivent être ceux du directeur, et non pas ceux de l'établissement. L'objet de la démarche n'est pas, à ce stade, d'élaborer ou d'infléchir un projet d'établissement mais de définir les orientations que le directeur envisage après son diagnostic.

Cette présentation pourra prendre des formes diverses à l'initiative du directeur mais devra impérativement respecter quelques consignes qui auront été précisées lors de la première visite :

- La présentation se déroule en la présence exclusive du DRAAF, du CSRFD, de l'IGAPS et de l'inspection (aucun collaborateur du directeur n'y assiste) ;
- Indépendamment du document écrit sur le diagnostic, le directeur remet en début de séance une note synthétique retraçant les grandes lignes de sa présentation ;
- Le diagnostic reste confidentiel entre le DRAAF, le CSRFD, l'IGAPS, le directeur ainsi que les inspecteurs qui ont participé à l'appui à la prise de fonction. Seul le directeur peut, le cas échéant, partager ce diagnostic avec ses collaborateurs.

Une des finalités de ce travail est de proposer les axes principaux de la lettre de mission du directeur d'établissement qui sera établie par le DRAAF.

Enfin, après le diagnostic, un dernier entretien est prévu entre le directeur et l'inspecteur avant la fin de la mission (soit juste après le diagnostic en visioconférence, soit lors d'un entretien convenu plus tard). En fonction des points traités et des besoins révélés, l'inspecteur peut proposer un protocole d'accompagnement sur une échéance à définir avec l'intéressé et sa hiérarchie. En cas d'accord du directeur, celui-ci devra en formuler la demande au Doyen de l'IEA. L'inspecteur pourra également suggérer au directeur de formuler une commande particulière au Doyen de l'inspection sous couvert de l'autorité académique.

4.2. L'APF des personnels d'encadrement : adjoints, directeurs de centres, SG... : APF2

Cette modalité d'APF s'applique à l'ensemble des personnels concernés par la présente note, à l'exclusion des directeurs d'EPLEFPA qui du fait de leur place spécifique dans l'équipe de direction, disposent de l'APF spécifique explicité au paragraphe précédent.
Les agents concernés sont informés de l'identité de l'inspecteur chargé de réaliser la mission, par le coordinateur de chaque groupe thématique IEM, dès le début de l'année scolaire.

Objectifs de l'APF2

- Apporter un appui à l'agent, lui permettre une distanciation dans cette phase de découverte d'une nouvelle fonction ainsi que la perception de ses exigences ;
- Faciliter l'élaboration d'un diagnostic en référence aux missions qui lui sont confiées ;
- Assurer l'écoute de l'agent qui peut se sentir isolé dans sa fonction ;
- Aider à la prise en compte de l'importance des relations humaines, du travail en équipe dans une organisation sociale et un environnement complexes ;
- Apporter des réponses aux demandes particulières de l'agent ou indiquer les démarches à suivre pour obtenir les réponses qui ne pourraient pas être formulées immédiatement par le ou les inspecteurs ;
- Aider à identifier les difficultés auxquelles il est susceptible d'être confronté.

Phase 1 : le premier contact

Il est souhaitable qu'un premier échange téléphonique ait lieu avant la fin du mois de septembre ou un mois après la date de sa nomination: pour fixer les dates des déplacements et aussi pour un moment d'échange sur le contexte de la prise de fonction. Cet échange peut être à l'initiative de l'agent.

Un premier entretien est souhaitable en visioconférence au plus tard à la fin octobre ou début novembre. Un contact est également souhaitable avec le directeur de l'établissement avant la fin octobre.

Phase 2 : la visite conseil

Le déplacement se déroule en général après janvier de l'année de prise de fonction mais peut être réalisé avant, selon la situation ou les besoins de l'agent et la disponibilité des inspecteurs.

Dès l'arrivée dans l'établissement, le ou les inspecteurs commencent par un entretien avec la personne concernée par l'APF2 et le directeur de l'EPLEFPA. Ensuite le planning comprendra, outre la visite de l'établissement en compagnie de l'agent concerné, un certain nombre d'entretiens individuels ou collectifs. Un temps suffisamment important est consacré aux échanges avec l'agent.

A l'identique des APF1, en fonction de la situation, il peut être prévu une réunion de l'équipe de direction de l'EPLEFPA afin de prendre un temps pour que chacun puisse exprimer la situation de son centre ou de son service : son mode de fonctionnement, ses atouts et contraintes et (surtout) les liens qui peuvent se développer avec le primo entrant pour la direction du centre ou du service. Les inspecteurs prendront le maximum de temps à l'écoute de l'agent concerné.

Les agents concernés transmettent, notamment, à l'inspecteur : un CV et une présentation synthétique de leur centre ou de leur service (maxi 4 pages), un rapport d'étonnement et des caractéristiques principales des autres centres de l'EPLEFPA. Un certain nombre de documents seront consultés par l'inspecteur tel le compte rendu des dernières instances. Ces documents seront demandés en amont du déplacement pour une réception 10 jours avant.

Avant la fin de la mission, un entretien avec l'agent et le directeur de l'EPLEFPA est réalisé. Cet entretien a pour objet d'échanger sur la base du rapport d'étonnement de l'agent concerné et des constats réalisés sur le plan général. Enfin, lors d'un dernier entretien individuel, l'agent sera interrogé sur ses besoins de formation et sur ses aspirations particulières.

Une fiche conseil confidentielle sera rédigée après le déplacement à destination exclusive de l'agent.

5. Modalités d'évaluation de l'ensemble du dispositif

5.1. Evaluation par les agents

Les 4 modules du dispositif seront évalués de manière individuelle mais aussi de manière croisée, tant sur le fond que sur la forme, en milieu et en fin du parcours de deux ans.
Chaque module du dispositif donne lieu à une évaluation individuelle des agents sous forme de questionnaires à la suite des sessions de formation ou de rapports dans le cadre du tutorat et de l'APF.
La DFPRO est chargée de la mise en œuvre de cette évaluation.

5.2. Le rapport d'activité annuel ASD

ASD rédigera un rapport annuel reprenant une synthèse des évaluations réalisées par les agents. Les quatre modules du dispositif seront évalués de manière croisée, tant sur le fond que sur la forme.
Ce rapport sera transmis à la DGER.

5.3. Le COPIL des cadres

Réuni annuellement en fin d'année scolaire, le Comité de Pilotage (COPIL) du dispositif d'accompagnement dans l'emploi des cadres regroupe, sous la présidence du chef de service de l'enseignement technique, des représentants de l'IEA, du CGAAER, du RAPS, des CSRFD, des représentants de personnels concernés, et du SRH.

Sur la base d'une présentation par l'opérateur de son rapport d'activité ainsi que des diverses évaluations réalisées, le COPIL est chargé de proposer toute adaptation utile au présent dispositif.

La directrice générale de
l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL

ANNEXE 1

Maquette de la formation continue des cadres des EPLEFPA

Ce référentiel de formation a pour objet de définir le tronc commun de connaissances et de savoir-faire pour tous les membres des équipes de direction.

Chaque métier portant des particularités propres, les directeurs et adjoints d'EPLEFPA, les directeurs de centres et les secrétaires généraux se voient attribuer en complément, des modules spécifiques, qui sont détaillés par ailleurs.

Sur le fond, la formation doit répondre à quatre questions :

- Comment impulser et conduire une politique pédagogique, éducative et technique, propre à l'établissement au service de la réussite des apprenants ?
- Comment piloter l'établissement ou ses centres, avec des processus partagés, quantifiables et durables ?
- Comment conduire et animer l'ensemble des ressources humaines en prenant en compte le développement des compétences des personnels et du dialogue social au niveau de l'établissement ?
- Comment initier des partenariats, contribuer au développement des organisations et pérenniser des liens avec l'environnement de l'EPLEFPA ?

Ainsi la maquette a été construite sous forme d'unités d'enseignement, lesquelles sont détaillées en modules cohérents, déclinés ensuite en objectifs pédagogiques.

UE1 : Institutions et mise en œuvre des politiques publiques

L'objectif de l'UE1 est de maîtriser l'organisation de l'Etat, notamment du Service Public de l'Éducation (SPE) au niveau territorial afin d'identifier les partenaires de l'établissement, et de comprendre le processus auquel il est associé, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de l'Etat qui impactent le domaine de l'éducation et de la formation, de l'agriculture et des territoires, de l'alimentation, de l'environnement, …

Chacun des cadres en formation devra acquérir un corpus de connaissances sur l'environnement institutionnel de l'EPLEFPA, les politiques publiques, les réformes et leurs enjeux afin d'inscrire son action en cohérence et en pertinence avec ceux-ci. Ainsi les éléments historiques et sociologiques permettent la compréhension des grandes évolutions de la politique nationale en faveur de la réussite des élèves.

UE1 : Institutions et mise en œuvre des politiques publiques	
Module 1.1	**La connaissance de l'organisation de l'État (en lien avec le SPE)**
Objectif 1	Comprendre l'organisation administrative de la France et ses interactions avec l'EPLEFPA. L'Etat et les politiques publiques, entre déconcentration et décentralisation.

Objectif 2	Sécurité, Défense, Santé : quelles responsabilités partagées au niveau du territoire ?
Objectif 3	Transformation publique Le numérique au service des usagers et des agents : RGPD, PSSI, SIEA.
Module 1.2	***La service public de l'éducation***
Objectif 1	L'Education Nationale, enseignement agricole, et les systèmes éducatifs. Le paysage de l'enseignement agricole public et privé
Objectif 2	Enjeux de société et politiques publiques associées : égalité, insertion
Module 1.3	***Les politiques publiques portées par le MAA***
Objectif 1	Les politiques environnementales économiques agricoles et agro-alimentaires
Objectif 2	La politique de l'enseignement technique et supérieur, et la recherche
Objectif 3	L'organisation du ministère et des acteurs en charge de ces politiques
Module 1.4	***Les instances dans leur environnement***
Objectif 1	Le niveau national (CTEA, CNEA, CTM, CHSCTM, ...), le dialogue social, la représentation syndicale nationale
Objectif 2	Le niveau régional : *(CAEN, CR, DRAAF, PREA,…)*
Objectif 3	Le droit de l'éducation et ses contentieux. Ethique et Déontologie.
Module 1.5	**L'EPLEFPA, ses centres, ses instances**
Objectif 1	Réussir son positionnement entre autonomie dans la mise en œuvre des politiques publiques et instances locales.
Objectif 2	Les centres de l'EPLEFPA et leurs spécificités
Objectif 3	Les instances locales

UE2 : Les acteurs et la performance

Le pilotage d'un EPLEFPA comme d'un centre repose avant tout sur l'animation des équipes et la gestion des ressources humaines. Il est donc primordial de maîtriser les bases inhérentes aux statuts, droits et devoirs des personnels placés sous son autorité dans un contexte réglementaire, administratif, budgétaire et hiérarchique défini.

Un cadre d'établissement d'enseignement être en capacité d'assurer la gestion des personnels et des moyens de l'EPLEFPA, doté d'agents aux statuts parfois très différents, qui exigent des bases juridiques et réglementaires solides.

Outre la connaissance juridique des statuts et des règles de gestion, le Chef d'établissement doit être en mesure d'évaluer les dispositifs utiles à la mise en œuvre des missions de l'enseignement agricole. La connaissance des différents contrats, l'organisation du travail des agents et leur évaluation est l'un des objectifs de ce module.

Le second objectif est de mieux connaître les grands principes de la finance publique et d'avoir les outils nécessaires pour mobiliser les fonds publics.

La prévision et la gestion des moyens est l'un des vecteurs de l'autonomie de l'établissement. La capacité à mobiliser et gérer ces moyens humains et financiers permettront au chef d'établissement de déployer son leadership. Il devra disposer de repères sur la question de l'évaluation, du « macro » à l'établissement.

L'organisation du travail et sa formalisation sont fondamentales pour bien positionner chaque service et chaque individu dans son service afin d'anticiper toute situation venant à se complexifier en fonction du contexte national.

UE2 : Les acteurs et la performance	
Module 2.1	**Connaissance des acteurs : le statutaire, les carrières**
Objectif 1	*Comprendre les différentes modalités d'organisation des emplois dans un EPLEFPA*
Objectif 2	Ethique, déontologie et responsabilité des cadres de l'EPLEFPA
Objectif 3	Gestion des personnels dans la diversité des statuts *Gérer des fonctionnaires* *Gérer des ACB, l'EPL employeur public* *Gérer des contrats de droit privé dans EPL employeur public* *Gérer des fonctionnaires territoriaux*
Objectif 4	*Les statuts de direction, évolution de carrières et parcours professionnels*
Module 2.2	**Évaluation : des agents, des structures, des dispositifs, du système**
Objectif 1	**Le système éducatif évalué à plusieurs niveaux** PISA, l'Europe et l'enseignement technique DEPP, Conseil évaluation école
Objectif 2	L'Inspection de l'Enseignement Agricole : son organisation, ses modalités d'actions et de saisine
Objectif 3	Les carrières des agents : les rdv de carrière des enseignants, entretien professionnel. Egalité et diversité dans les procédures de recrutements
Objectif 4	Evaluation des établissements : l'auto-évaluation, les démarches qualités, les audits externes
Module 2.3	**Mobiliser des fonds : le cadre budgétaire, son suivi, sa réalisation**
Objectif 1	Grands principes budgétaires nationaux : LOLF, ...
Objectif 2	Comprendre le budget de l'EPLEFPA dans toutes ses dimensions : politique, stratégique et opérationnelle. *Du cadre réglementaire budgétaire obligatoire vers les stratégies d'établissements*
Objectif 3	Comprendre un outil au service du budget : la comptabilité
Objectif 4	L'EPLEFPA, opérateur public dans le cadre des marchés
Objectif 5	Les diverses origines de financements : fonds privés, OPCO, Conseils Régionaux, financements européens, ...

UE3 : management opérationnel et management stratégique

Plus couramment désigné par le terme de "pilotage" au sein du système éducatif, le management désigne un processus par lequel le directeur qui s'y emploie produit un effet, suscite une réaction chez ses collaborateurs, notamment en termes d'entraînement des équipes, motivations individuelles et collectives, ainsi que d'engagement dans les projets.

Le management consiste à penser et mettre en pratique les objectifs et la stratégie de l'établissement. Le positionnement du directeur comme leader influe la dynamique de travail au sein de l'EPLEFPA, agit sur son fonctionnement, et favorise la culture de la réussite de sociale, scolaire et professionnelle de tous les apprenants. Une partie des leviers permettant

aux chefs d'établissement de fédérer le capital professionnel de la communauté éducative et de le mettre au service d'un bien commun partagé seront examinés.

Le management stratégique s'appuie sur un diagnostic stratégique (SWOT) et envisage le temps long, met en perspective et en projet, quand le management opérationnel envisage la mise en œuvre sur un temps plus court en prenant en compte les principaux leviers de l'organisation.

L'objectif de ce module est d'apporter aux cadres des outils en matière de gestion des ressources humaines, fonction essentielle et sensible de leurs responsabilités de pilote et d'animateur d'une communauté de travail.

UE3 : management stratégique et opérationnel	
Module 3.1	**Management - Pilotage stratégique**
Objectif 1	L'équipe de direction La posture du manager La vision partagée, le sens du travail collectif Management et qualité *Manager une équipe*
Objectif 2	Le Projet d'établissement et les projets de l'établissement. *Le management et la conduite de projet en mode agile*
Objectif 3	Pilotage et mise en œuvre des instances locales d'un EPLEFPA
Module 3.2	**Management opérationnel**
Objectif 1	Management et délégation La gestion du temps des équipes, la charte des temps, le temps de l'encadrant
Objectif 2	Techniques de négociation Techniques de prise de décision Dialogue social : dans et hors les instances
Module 3.3	**Communication**
Objectif 1	Communication de l'EPL : Stratégie, plan, outils… (dont boite de com., événementiel, réseaux sociaux)
Objectif 2	Techniques de communication managériale Outils collaboratifs
Module 3.4	**Sociologie des organisations et du travail**
Objectif 1	Introduction à la socio du travail Management du travail réel et qualité de vie au travail
Objectif 2	Gérer un débat serein : questions « socialement vives » et gestion de la controverse

UE4 : Pilotage éducatif et pédagogique

La connaissance des publics, le fonctionnement des instances, la gestion pédagogique mais aussi éducative des publics d'apprenants doit être au cœur de l'action des cadres de l'EPLEFPA. Ces derniers doivent être en capacité de mettre en œuvre un pilotage éducatif et pédagogique en s'appuyant sur le triptyque : organisation-animation-projet.

Un EPLEFPA est un lieu de formation, d'éducation et d'insertion. Il est indispensable que les cadres portent, à leur niveau, une attention particulière à la qualité des dispositifs et participent à l'élaboration du projet pédagogique et éducatif qui va fonder l'action de la communauté

éducative. L'objectif est de mobiliser les compétences pour l'organisation, la mise en œuvre et l'animation de la politique pédagogique et éducative de l'établissement. A ce titre, les cadres doivent disposer de compétence en matière d'ingénierie pédagogique.

Il s'agit là de connaitre la diversité des situations et des statuts des publics apprenants de l'enseignement agricole mais aussi de parfaire l'insertion sociale nécessaire et indispensable à chaque apprenant par la réalisation de parcours et d'accompagnements personnalisés.

Ce module vise ainsi à apporter les clés du pilotage pédagogique et éducatif dans les différentes voies de formation développées par un EPLEFPA.

Un premier module rappelle l'importance de se doter d'un projet pédagogique corrélé aux priorités des politiques publiques de formation et d'éducation. Le cadre institutionnel et réglementaire des activités pédagogiques sera précisé, et particulièrement le rôle des instances de concertation et de leurs représentants. Les outils du pilotage pédagogique et de l'organisation des enseignements seront également présentés.

L'animation pédagogique sera abordée dans un second temps avec une présentation des ressources au service d'une pédagogie innovante, collaborative et inclusive en s'appuyant sur le numérique éducatif. Des apports seront faits sur la psychologie de l'adolescent. La mission d'insertion des apprenants sera particulièrement abordée ainsi que les dispositifs et les activités à mobiliser pour leur construction individuelle dans les dimensions citoyenne, culturelle ou sportive.

UE4 : Pilotage éducatif et pédagogique	
Module 4.1	**Organisation du fonctionnement pédagogique**
Objectif 1	Connaissance des publics (statuts, différentes voies de formation, modalités d'évaluation)
Objectif 2	Comment sont construits les référentiels ? De la consultation des CPC aux référentiels professionnel – de certification – de formation RNCP, titre pro
Objectif 3 :	Les outils informatique, au service d'une stratégie éducative, en lien avec les partenaires : DGER, MENJ, CR, financeurs
Objectif 4 :	Politiques éducatives : Etat, Région, local
Module 4.2	**Animation pédagogique : de la transversalité au sein de l'EPL**
Objectif 1	L'ingénierie pédagogique Piloter les marges d'autonomies à disposition des EPL et des équipes / dans le cadre et hors cadre
Objectif 2	Innovation pédagogique *La liberté pédagogique, le cadre du projet pédagogique, et l'innovation pédagogique ; La confiance des managers*
Objectif 3	L'action éducative au sein de l'EPL le numérique éducatif et pédagogique. La question du temps des élèves : scolaire, extra-scolaire, personnel,… La gestion du comportement *scolaire* : la cohérence entre équipes
Objectif 4	Politiques inclusives et apprenants à besoins éducatifs particuliers : les relations partenariales au service de l'inclusion (PIAL, AESH, Ens réf, …)
Objectif 5	Les EA AT, au centre de la pédagogie/ acteurs de la pédagogie Exprimer le potentiel pédagogique des exploitations
Objectif 6	Mise en œuvre LCAP : mixage (publics, parcours, …), … Parcours d'orientation, d'insertion et de formation La mise en place d'une stratégie pédagogique de l'alternance
Objectif 7	Commissions diverses sur la vie de l'établissement : sport, santé, culture et civisme...
Objectif 8	Les questions matérielles autour de la pédagogie : salles, mobilier,

	La gestion de l'espace *apprenant* : la salle de classe, l'internat et autres lieux de vie

UE5 : Hygiène, santé, sécurité et sureté

Un EPLEFPA accueille des publics en formation, des personnels et des usagers. Il se compose également d'infrastructures immobilières variées (pédagogie, internats, restauration, ateliers technologiques…). Les cadres doivent s'assurer que les règles d'hygiène et de sécurité soient respectées. Ils doivent disposer des connaissances nécessaires dans le domaine réglementaire et dans la mise en œuvre d'actions préventives ou la gestion de crise.

Les évolutions actuelles conduisent les responsables à anticiper les situations de crises potentielles et à se préparer régulièrement à l'action. Pour se faire certains éléments sont indispensables et nécessitent une mise en pratique régulière, validée et amendée par des retours d'expérience dans chaque structure.

Le minimum requis est d'être capable d'appréhender les questions de santé et sécurité et de prendre des mesures spécifiques à l'établissement pour assurer bien-être et santé au travail

La sécurité des usagers ainsi que la sureté des données personnelles et professionnelles constituent une priorité dans le fonctionnement des établissements. Anticipation et gestion de crise, exigences de sécurité et de prévention seront au cœur de ce module.

A la lumière des retours d'expérience ces formations doivent permettre de mettre en œuvre une stratégie adaptable à chaque établissement et adoptée annuellement par les membres du conseil d'administration.

UE5 : Hygiène, santé, sécurité et sureté	
Module 5.1	**Sécurité, Sureté, PPMS**
Objectif 1	Sécurité informatique, RGPD
Objectif 2	PPMS, gestion de crise, communication de crise, PCA – PRA
Objectif 3	Des risques patrimoniaux au RPS : comment animer la question de la prévention et de l'action CoHS, CHSCTREA, CHSCTM : leurs compétences et leurs limites Le DUERP Le réseau des ISST
Objectif 4	Les partenaires : ARACT, DDCSPP, MSA, MDPH, AGEFIPH...
Objectif 5	Santé publique : pilotage administratif et risques sanitaires.
Module 5.2	**Santé et Sécurité des usagers en situation d'apprentissage**
Objectif 1	Sécurité lors des périodes de stages (conventions, …) *(les usagers "sans statut" dans les établissements)*
Objectif 2	Santé des jeunes. Les personnels de santé des EPLEFPA
Objectif 3	Sécurité sur les centres techniques : bâtiments, matériels et risques liés à la présence d'animaux

UE6 : Territoires, partenariats et systèmes de production

L'EPLEFPA en tant qu'acteur de son territoire intervient dans de nombreux réseaux de partenaires comme institutionnels. Pour occuper la place qui lui revient, l'établissement doit participer activement aux différentes dynamiques territoriales dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques et des missions qui lui incombent

Les cadres d'un EPLEFPA sont en capacité de positionner l'établissement en tant qu'acteur de son territoire dans ses dimensions techniques, économiques, environnementales, culturelles et sociales. Ils doivent inscrire leur action dans une stratégie affichée à l'égard de l'environnement en distinguant les différents territoires (zone de recrutement, bassins d'emploi, bassin de formation, zones agricoles, réseaux thématiques et réseaux de pairs.

L'enseignement agricole est riche d'expériences et de partenariats au contact des réalités de terrain. Les Chefs d'établissement et directeurs de centres doivent être capables d'assurer ces liens avec l'environnement et d'initier des partenariats

Construire des projets d'animation et de développement, devenir un acteur reconnu de développement local dans un territoire et participer à la vie de celui-ci est une spécificité de l'enseignement agricole. Cette posture nécessite une connaissance fine et la mise en synergie des besoins et des possibilités de chacun des acteurs locaux.

Les objectifs de l'UE6 présentent les enjeux et la diversité des opportunités que porte l'ouverture des EPLEFPA à ses territoires, local, national ou international et à leurs acteurs, institutionnels et socioprofessionnels. Ces objectifs gravitent autour des domaines de la production agricole, du développement local et de la recherche agronomique mais également aux secteurs de de l'environnement et du développement durable, de la culture, de la jeunesse et des sports.

UE6 : Territoires, Partenariats et systèmes de production	
Module 6.1	**L'EPL et son territoire**
Objectif 1	Les relations institutionnelles dans le territoire : pour développer les partenariats Le lien avec le MENJS : partage d'informations, Bassin Education Formation, Les réseaux d'acteurs, d'établissements... *Chambres, pro,* *Structures de prévention et protection des mineurs*
Objectif 2	Partenariats éducatifs avec les territoires : Associations et structures éducatives, culturelles, sportives, patrimoine naturel, ... Les associations de parents d'élèves
Objectif 3	Recrutement, orientation et insertion des apprenants (y c MENJ-CIO, Milo, Pole Emploi, Structures d'insertion, ...) - SPRO au CR L'enseignement supérieur : les licence pro, les écoles d'ingénieurs et vétérinaires
Objectif 4	L'exploitation agricole – atelier techno – centre équestre / dans et hors l'EPLEFPA – les branches professionnelles partenaires des centres techniques
Objectif 5	Enseigner à Produire Autrement : de l'agro-écologie aux transitions.
Module 6.2	Coopération internationale : le territoires hors des frontières
Objectif 1	Les financements européens Erasmus+ Les financements régionaux dans le cadre de la coopération décentralisée Les mobilités apprenants et les mobilités de personnels
Module 6.3	*Les sujets agricoles de société*, **bien-être animal,**

Objectif 1	La diversité des agricultures et des systèmes de production
Objectif 2	Le bien-être animal

ANNEXE 2

Calendrier des formations

Directeurs d'EPLEFPA (D1)

Année scolaire 2021/2022 - **Promotion 2021/2023**

Semaine	*UE et modules*	*Lieu*
S 27	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs du mercredi 7 juillet 14h00 au vendredi 9 juillet 17h00	*AgroSup*
S 36	UE1 Le service public de l'éducation du jeudi 9 septembre de 14h00 au vendredi 10 septembre 12h00	*Distanciel*
S 37	UE1 Les instances dans leur environnement mercredi 15 septembre de 8h30 à 12h00	*Distanciel*
S 38	UE5 Webinaire SST apprenants mercredi 22 septembre 14h00	
S 39	UE2 Gestion budgétaire de l'EPLEFPA du mardi 28 septembre 14h00 au vendredi 1er octobre 12h00	*AgroSup*
S 40	UE5 Webinaire Management de la SST mercredi 6 octobre 14h00	
S 42	UE5 Webinaire Management de la SST par les outils mercredi 20 octobre 14h00	
S 45	UE4 Règlement intérieur apprenants mardi 9 novembre de 8h30 à 12h00	*Distanciel*
S 48	UE2 Compte financier du jeudi 2 décembre 14h00 au vendredi 3 décembre 12h00	*Distanciel*
S 49	UE3 Management et leadership - équilibre et pouvoir d'agir du dirigeant du lundi 6 décembre 14h00 au mercredi 8 décembre 12h00 (1ère moitié de promotion) du mercredi 8 décembre 14h00 au vendredi 10 décembre 12h00 (2nde moitié de promotion)	*AgroSup*
S 1	UE2 Recrutement des personnels, contrats de droit public et de droit privé du mercredi 5 janvier 14h00 au jeudi 6 janvier 12h00	*Distanciel*
S 2	UE2 Evaluation, carrière des agents, entretiens professionnels lundi 10 janvier de 14h00 à 17h30	*Distanciel*
S 3	UE2 Principes et moyens du service public - déontologie du fonctionnaire et de l'agent public mardi 18 janvier de 14h00 à 17h30 du mercredi 19 janvier 14h00 au jeudi 20 janvier 12h00	*Distanciel*
S 5	UE3 Management des EPLEFPA mardi 1er février de 14h00 à 17h30 UE3 Projet d'établissement, contexte et évaluation mercredi 2 février de 8h30 à 12h00 UE6 Coopération internationale jeudi 3 février de 14h00 à 17h30	*Distanciel* *Distanciel* *Distanciel*
S 10	UE3 Projet d'établissement - témoignage d'une équipe de direction du lundi 7 mars 14h00 au jeudi 10 mars 12h00 (1er tiers de la promotion)	*en EPLEFPA*
S 12	UE3 Projet d'établissement - témoignage d'une équipe de direction du lundi 21 mars 14h00 au jeudi 24 mars 12h00 (2ème tiers de la promotion)	*en EPLEFPA*
S 13	UE5 Webinaire la cartographie des risques en SST (DUERP…) mercredi 30 mars 14h00	
S 14	UE3 Projet d'établissement - témoignage d'une équipe de direction du lundi 4 avril 14h00 au jeudi 7 avril 12h00 (3ème tiers de la promotion)	*en EPLEFPA*
S 19	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLEFPA du mardi 10 mai 14h00 au mercredi 11 mai 12h00 du jeudi 12 mai 14h00 au vendredi 13 mai 12h00	*Distanciel* *Distanciel*
S 21	UE3 Projet d'établissement - échanges de pratiques lundi 23 mai de 14h00 à 17h30 UE5 Webinaire Sécurité alimentaire en restauration collective mercredi 25 mai 14h00	*Distanciel*

Directeurs d'EPLEFPA

Année scolaire 2021/2022 - **Promotion 2020/2022**

Semaine	*UE et modules*	*Lieu*
S 37	UE1 Impact du numérique sur les situations managériales	
	du jeudi 16 septembre 14h00 au vendredi 17 septembre 12h00	*Distanciel*
S 38	UE3 Sociologie des organisations	
	du jeudi 23 septembre 14h00 au vendredi 24 septembre 12h00	*Distanciel*
S 41	UE3 Intelligence collaborative et innovation ouverte	
	du mardi 12 octobre 14h00 au mercredi 13 octobre 12h00	*Distanciel*
	jeudi 14 octobre de 14h00 à 17h30	*Distanciel*
S 42	UE3 Gestion de projet	
	du jeudi 21 octobre 8h30 au vendredi 22 octobre 12h00	*Distanciel*
S 47	UE5 Mise en pratique sur le DUERP	
	mardi 23 novembre de 14h00 à 17h30	*Distanciel*
S 49	UE2 Compte financier	
	du mardi 7 décembre 14h00 au vendredi 10 décembre 11h00	*AgroSup*
S 50	UE4 Ecoute et signalement	
	mardi 14 décembre de 8h30 à 12h00	*Distanciel*
S 3	UE5 Gestion de crise	
	du jeudi 20 janvier 14h00 au vendredi 21 janvier 12h00	*Distanciel*
S 10	UE2 Tableaux de bord de pilotage outil de contrôle de qualité comptable	
	mardi 8 mars de 8h30 à 12h00	*Distanciel*
S 11	UE3 Posture et rapport d'autorité - de l'accompagnement au contrôle	
	du lundi 14 mars 14h00 au mardi 15 mars 12h00	*Distanciel*
S 13	UE2 Marchés publics	
	mardi 29 mars de 14h00 à 17h30	*Distanciel*

Directeurs adjoints FIS (D2)

Année scolaire 2021/2022 - **Promotion 2021/2023)**

Semaine	*UE et modules*	*Lieu*
S 27	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs	
	du mercredi 7 juillet 14h00 au vendredi 9 juillet 17h00	AgroSup
S 34	UE3 Management opérationnel	
	du lundi 23 août 14h00 au mardi 24 août 17h30	Distanciel
S 36	UE1 Le service public de l'éducation	
	du jeudi 9 septembre de 14h00 au vendredi 10 septembre 12h00	Distanciel
S 37	UE1 Les instances dans leur environnement	
	du mardi 14 septembre 14h00 au mercredi 15 septembre 12h00	Distanciel
S 38	UE2 Le cadre budgétaire	
	mardi 21 septembre de 14h00 à 17h30	Distanciel
	UE5 Webinaire SST apprenants	
	mercredi 22 septembre 14h00	
S 40	UE5 Webinaire Management de la SST	
	mercredi 6 octobre 14h00	
S 41	UE2 Le cadre budgétaire	
	du lundi 11 octobre 14h00 au jeudi 14 octobre 11h00	AgroSup
S 42	UE5 Webinaire Management de la SST par les outils	
	mercredi 20 octobre 14h00	
S 45	UE4 Règlement intérieur apprenants	
	mardi 9 novembre de 8h30 à 12h00	Distanciel
S 46	UE4 Pilotage éducatif et pédagogique	
	du mardi 16 novembre 14h00 au vendredi 19 novembre 11h00	AgroSup
S 48	UE4 Les outils communs avec l'EN	
	mercredi 1er décembre de 14h00 à 17h30	Distanciel
S 1	UE2 Recrutement des personnels, contrats de droit public et de droit privé	
	du mercredi 5 janvier 14h00 au jeudi 6 janvier 12h00	Distanciel
S 2	UE3 Animation d'équipes et de collectif de travail - Communication interpersonnelle	
	du lundi 10 janvier 14h00 au mercredi 12 janvier 12h00 (1ère moitié de promotion)	AgroSup
	du mercredi 12 janvier 14h00 au vendredi 14 janvier 12h00 (2ème moitié de promotion)	AgroSup
S 3	UE2 Principes et moyens du service public - déontologie du fonctionnaire et de l'agent public	
	mardi 18 janvier de 14h00 à 17h30	Distanciel
	du mercredi 19 janvier 14h00 au jeudi 20 janvier 12h00	Distanciel
S 4	UE4 Organisation prévisionnelle des réunions de filières et de chaires	
	mardi 25 janvier de 8h30 à 12h00	Distanciel
S 5	UE3 Management des EPLEFPA	
	mardi 1er février de 14h00 à 17h30	Distanciel
	UE3 Projet d'établissement, contexte et évaluation	
	mercredi 2 février de 8h30 à 12h00	Distanciel
	UE6 Coopération internationale	
	jeudi 3 février de 14h00 à 17h30	Distanciel
S 10	UE3 Projet d'établissement - témoignage d'une équipe de direction	
	du lundi 7 mars 14h00 au jeudi 10 mars 12h00 (1er tiers de la promotion)	en EPLEFPA
S 11	UE4 DGH-Grilles horaires-'Sible-Guépard	
	mardi 15 mars de 14h00 à 17h30	Distanciel
	mercredi 16 mars de 8h30 à 12h00	Distanciel
	du jeudi 17 mars 14h00 au vendredi 18 mars 12h00	Distanciel
S 12	UE3 Projet d'établissement - témoignage d'une équipe de direction	
	du lundi 21 mars 14h00 au jeudi 24 mars 12h00 (2ème tiers de la promotion)	en EPLEFPA
S 13	UE5 Webinaire la cartographie des risques en SST (DUERP…)	
	mercredi 30 mars 14h00	

Directeurs adjoints FIS (D2)

Année scolaire 2021/2022 - **Promotion 2021/2023** *(suite)*

S 14	UE3 Projet d'établissement - témoignage d'une équipe de direction du lundi 4 avril 14h00 au jeudi 7 avril 12h00 (3ème tiers de la promotion)	en EPLEFPA
S 19	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLEFPA du mardi 10 mai 14h00 au mercredi 11 mai 12h00 du jeudi 12 mai 14h00 au vendredi 13 mai 12h00	 Distanciel Distanciel
S 20	UE4 Edt-Pronote mise en pratique du mardi 17 mai 14h00 au vendredi 20 mai 12h00	 AgroSup
S 21	UE3 Projet d'établissement - échanges de pratiques lundi 23 mai de 14h00 à 17h30 UE5 Webinaire Sécurité alimentaire en restauration collective mercredi 25 mai 14h00	 Distanciel

Année scolaire 2021/2022 - **Promotion 2020/2022**

Semaine	*UE et modules*	*Lieu*
S 37	UE1 Impact du numérique sur les situations managériales du jeudi 16 septembre 14h00 au vendredi 17 septembre 12h00	 Distanciel
S 38	UE3 Sociologie des organisations du jeudi 23 septembre 14h00 au vendredi 24 septembre 12h00	 Distanciel
S 47	UE5 Mise en pratique sur le DUERP mercredi 24 novembre de 8h30 à 12h00	 *Distanciel*
S 50	UE4 Apprenants à Besoins Particuliers lundi 13 décembre de 14h00 à 17h30 UE4 Ecoute et signalement mardi 14 décembre de 8h30 à 12h00	 Distanciel Distanciel
S 3	UE5 Gestion de crise du jeudi 20 janvier 14h00 au vendredi 21 janvier 12h00	 Distanciel
S 21	UE6 Coopération internationale mardi 24 mai de 14h00 à 17h30	 Distanciel

Directeurs adjoints FPCA (D3) et directeurs de centres CFA/CFPPA

Année scolaire 2021/2022 - **Promotion 2021/2023**

Semaine	*UE et modules*	*Lieu*
S 27	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs du mercredi 7 juillet 14h00 au vendredi 9 juillet 17h00	AgroSup
S 36	UE1 Le service public de l'éducation du jeudi 9 septembre de 14h00 au vendredi 10 septembre 12h00	Distanciel
S 37	UE1 Les instances dans leur environnement du mardi 14 septembre 14h00 au mercredi 15 septembre 12h00	Distanciel
S 38	UE2 Le cadre budgétaire mardi 21 septembre de 14h00 à 17h30 UE5 Webinaire SST apprenants mercredi 22 septembre 14h00	Distanciel
S 40	UE5 Webinaire Management de la SST mercredi 6 octobre 14h00	
S 41	UE3 Management opérationnel du lundi 11 octobre 14h00 au mardi 12 octobre à 12h UE2 Le cadre budgétaire du mardi 12 octobre 14h00 au vendredi 15 octobre 11h00	AgroSup
S 42	UE5 Webinaire Management de la SST par les outils mercredi 20 octobre 14h00	
S 45	UE4 Règlement intérieur apprenants mardi 9 novembre de 8h30 à 12h00	Distanciel
S 46	UE4 Pilotage éducatif et pédagogique du mardi 16 novembre 14h00 au vendredi 19 novembre 11h00	AgroSup
S 48	UE4 Les outils communs avec l'EN mercredi 1er décembre de 14h00 à 17h30 UE2 Compte financier du jeudi 2 décembre 14h00 au vendredi 3 décembre 12h00	Distanciel Distanciel
S 1	UE2 Recrutement des personnels, contrats de droit public et de droit privé du mercredi 5 janvier 14h00 au jeudi 6 janvier 12h00	Distanciel
S 3	UE2 Principes et moyens du service public - déontologie du fonctionnaire et de l'agent public mardi 18 janvier de 14h00 à 17h30 du mercredi 19 janvier 14h00 au jeudi 20 janvier 12h00	Distanciel Distanciel
S 4	UE2 Analyse technico-économique du mardi 25 janvier 14h00 au mercredi 26 janvier 12h00 UE3 Pilotage d'un centre et protocoles mercredi 26 janvier de 14h00 à 17h30 UE2 Evaluation et démarche qualité jeudi 27 janvier de 8h30 à 12h00 UE3 Capacité à élaborer une stratégie commerciale du jeudi 27 janvier 14h00 au vendredi 28 janvier 11h00	AgroSup AgroSup AgroSup AgroSup
S 5	UE3 Management des EPLEFPA mardi 1er février de 14h00 à 17h30 UE3 Projet d'établissement, contexte et évaluation mercredi 2 février de 8h30 à 12h00	Distanciel Distanciel
S 10	UE3 Projet d'établissement - témoignage d'une équipe de direction du lundi 7 mars 14h00 au jeudi 10 mars 12h00 (1er tiers de la promotion)	en EPLEFPA
S 12	UE3 Projet d'établissement - témoignage d'une équipe de direction du lundi 21 mars 14h00 au jeudi 24 mars 12h00 (2ème tiers de la promotion)	en EPLEFPA
S 13	UE5 Webinaire la cartographie des risques en SST (DUERP…) mercredi 30 mars 14h00	

Directeurs adjoints FPCA (D3) et directeurs de centres CFA/CFPPA

Année scolaire 2021/2022 - **Promotion 2021/2023** ***(suite)***

S 14	UE3 Projet d'établissement - témoignage d'une équipe de direction du lundi 4 avril 14h00 au jeudi 7 avril 12h00 (3ème tiers de la promotion)	en EPLEFPA
S 19	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLEFPA du mardi 10 mai 14h00 au mercredi 11 mai 12h00 du jeudi 12 mai 14h00 au vendredi 13 mai 12h00	 Distanciel Distanciel
S 21	UE3 Projet d'établissement - échanges de pratiques lundi 23 mai de 14h00 à 17h30 UE5 Webinaire Sécurité alimentaire en restauration collective mercredi 25 mai 14h00	 Distanciel

Année scolaire 2021/2022 - **Promotion 2020/2022**

Semaine	*UE et modules*	*Lieu*
S 37	UE1 Impact du numérique sur les situations managériales du jeudi 16 septembre 14h00 au vendredi 17 septembre 12h00	 Distanciel
S 38	UE3 Sociologie des organisations du jeudi 23 septembre 14h00 au vendredi 24 septembre 12h00	 Distanciel
S 40	UE3 Animation d'équipes et de collectif de travail - Communication interpersonnelle du lundi 4 octobre 14h00 au mercredi 6 octobre 12h00 (1ère moitié de promotion) du mercredi 6 octobre 14h00 au vendredi 8 octobre 12h00 (2nde moitié de promotion)	 AgroSup
S 41	UE3 Intelligence collaborative et innovation ouverte du mardi 12 octobre 14h00 au mercredi 13 octobre 12h00 jeudi 14 octobre de 14h00 à 17h30	 *Distanciel* *Distanciel*
S 42	UE3 Gestion de projet du jeudi 21 octobre 8h30 au vendredi 22 octobre 12h00	 Distanciel
S 47	UE5 Mise en pratique sur le DUERP mercredi 24 novembre de 8h30 à 12h00	 *Distanciel*
S 3	UE5 Gestion de crise du jeudi 20 janvier 14h00 au vendredi 21 janvier 12h00	 Distanciel
S 13	UE2 Marchés publics mardi 29 mars de 14h00 à 17h30	 Distanciel

Directeurs adjoints EA (D4) et directeurs de centres EA/AT

Année scolaire 2021/2022 - **Promotion 2021/2023**

Semaine	*UE et modules*	*Lieu*
S 27	UE1/UE2 Politiques publiques et connaissance des acteurs du mercredi 7 juillet 14h00 au vendredi 9 juillet 17h00	AgroSup
S 36	UE1 Le service public de l'éducation du jeudi 9 septembre de 14h00 au vendredi 10 septembre 12h00	Distanciel
S 37	UE1 Les instances dans leur environnement mardi 14 septembre de 14h00 à 17h30	Distanciel
S 38	UE2 Le cadre budgétaire mardi 21 septembre de 14h00 à 17h30 UE5 Webinaire SST apprenants mercredi 22 septembre 14h00	Distanciel
S 40	UE5 Webinaire Management de la SST mercredi 6 octobre 14h00	
S 41	UE3 Management opérationnel du lundi 11 octobre 14h00 au mardi 12 octobre à 12h UE2 Le cadre budgétaire du mardi 12 octobre 14h00 au vendredi 15 octobre 11h00	AgroSup
S 42	UE5 Webinaire Management de la SST par les outils mercredi 20 octobre 14h00	
S 46	UE4 Pilotage éducatif et pédagogique du mardi 16 novembre 14h00 au vendredi 19 novembre 11h00	AgroSup
S 48	UE2 Compte financier du jeudi 2 décembre 14h00 au vendredi 3 décembre 12h00	Distanciel
S 1	UE2 Recrutement des personnels, contrats de droit public et de droit privé du mercredi 5 janvier 14h00 au jeudi 6 janvier 12h00	Distanciel
S 3	UE2 Principes et moyens du service public - déontologie du fonctionnaire et de l'agent public mardi 18 janvier de 14h00 à 17h30 du mercredi 19 janvier 14h00 au jeudi 20 janvier 12h00	Distanciel Distanciel
S 4	UE2 Analyse technico-économique du mardi 25 janvier 14h00 au mercredi 26 janvier 12h00 UE3 Organisation du travail avec les salariés mercredi 26 janvier de 14h00 à 17h30 UE3 Pilotage stratégique et projet d'exploitation jeudi 27 janvier de 8h30 à 17h30 UE6 l'EA/AT partenaire économique du territoire vendredi 28 janvier de 8h30 à 11h00	AgroSup AgroSup AgroSup AgroSup
S 5	UE3 Management des EPLEFPA mardi 1er février de 14h00 à 17h30 UE3 Projet d'établissement, contexte et évaluation mercredi 2 février de 8h30 à 12h00	Distanciel Distanciel
S 10	UE3 Projet d'établissement - témoignage d'une équipe de direction du lundi 7 mars 14h00 au jeudi 10 mars 12h00 (1er tiers de la promotion)	en EPLEFPA
S 12	UE3 Projet d'établissement - témoignage d'une équipe de direction du lundi 21 mars 14h00 au jeudi 24 mars 12h00 (2ème tiers de la promotion)	en EPLEFPA
S 13	UE5 Webinaire la cartographie des risques en SST (DUERP…) mercredi 30 mars 14h00	
S 14	UE3 Projet d'établissement - témoignage d'une équipe de direction du lundi 4 avril 14h00 au jeudi 7 avril 12h00 (3ème tiers de la promotion)	en EPLEFPA
S 19	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLEFPA du mardi 10 mai 14h00 au mercredi 11 mai 12h00 du jeudi 12 mai 14h00 au vendredi 13 mai 12h00	Distanciel Distanciel
S 21	UE3 Projet d'établissement - échanges de pratiques lundi 23 mai de 14h00 à 17h30 UE5 Webinaire Sécurité alimentaire en restauration collective mercredi 25 mai 14h00	Distanciel

Directeurs adjoints EA (D4) et directeurs de centres EA/AT

Année scolaire 2021/2022 - **Promotion 2021/2023** ***(suite)***

S 21	UE3 Projet d'établissement - échanges de pratiques lundi 23 mai de 14h00 à 17h30 UE5 Webinaire Sécurité aliementaire en restauration collective mercredi 25 mai 14h00	Distanciel

Année scolaire 2021/2022 - **Promotion 2020/2022**

Semaine	*UE et modules*	*Lieu*
S 37	UE1 Impact du numérique sur les situations managériales du jeudi 16 septembre 14h00 au vendredi 17 septembre 12h00	Distanciel
S 38	UE3 Sociologie des organisations du jeudi 23 septembre 14h00 au vendredi 24 septembre 12h00	Distanciel
S 40	UE3 Animation d'équipes et de collectif de travail - Communication interpersonnelle du lundi 4 octobre 14h00 au mercredi 6 octobre 12h00 (1ère moitié de promotion) du mercredi 6 octobre 14h00 au vendredi 8 octobre 12h00 (2nde moitié de promotion)	AgroSup AgroSup
S 41	UE3 Intelligence collaborative et innovation ouverte du mardi 12 octobre 14h00 au mercredi 13 octobre 12h00 jeudi 14 octobre de 14h00 à 17h30	*Distanciel* *Distanciel*
S 42	UE3 Gestion de projet du jeudi 21 octobre 8h30 au vendredi 22 octobre 12h00	Distanciel
S 47	UE5 Mise en pratique sur le DUERP mercredi 24 novembre de 8h30 à 12h00	*Distanciel*
S 3	UE5 Gestion de crise du jeudi 20 janvier 14h00 au vendredi 21 janvier 12h00	Distanciel
S 13	UE2 Marchés publics mardi 29 mars de 14h00 à 17h30	Distanciel

Secrétaires généraux et gestionnaires

Année scolaire 2021/2022 - **Promotion 2021/2023**

Semaine	*UE et modules*	*Lieu*
S 36	UE1 Le service public de l'éducation	
	du jeudi 9 septembre de 14h00 au vendredi 10 septembre 12h00	Distanciel
S 37	UE1 Les instances dans leur environnement	
	du mardi 14 septembre 14h00 au mercredi 15 septembre 12h00	Distanciel
S 38	UE2 Le cadre budgétaire	
	mardi 21 septembre de 14h00 à 17h30	Distanciel
S 39	UE3 Management opérationnel	
	du lundi 27 septembre 14h00 au mardi 28 septembre 12h00	AgroSup
	UE2 Gestion budgétaire de l'EPLEFPA	
	du mardi 28 septembre 14h00 au vendredi 1er octobre 12h00	AgroSup
S 40	UE5 Webinaire Management de la SST	
	mercredi 6 octobre 14h00	
S 42	UE5 Webinaire Management de la SST par les outils	
	mercredi 20 octobre 14h00	
S 48	UE2 Compte financier	
	du jeudi 2 décembre 14h00 au vendredi 3 décembre 12h00	Distanciel
S 49	UE3 Management et leadership - équilibre et pouvoir d'agir du dirigeant	
	du lundi 6 décembre 14h00 au mercredi 8 décembre 12h00 (1ère moitié de promotion)	AgroSup
	du mercredi 8 décembre 14h00 au vendredi 10 décembre 12h00 (2nde moitié de promotion)	AgroSup
S 1	UE2 Recrutement des personnels, contrats de droit public et de droit privé	
	du mercredi 5 janvier 14h00 au jeudi 6 janvier 12h00	Distanciel
S 2	UE2 Evaluation, carrière des agents, entretiens professionnels	
	lundi 10 janvier de 14h00 à 17h30	Distanciel
S 3	UE2 Principes et moyens du service public - déontologie du fonctionnaire et de l'agent public	
	mardi 18 janvier de 14h00 à 17h30	Distanciel
	du mercredi 19 janvier 14h00 au jeudi 20 janvier 12h00	Distanciel
S 5	UE3 Management des EPLEFPA	
	mardi 1er février de 14h00 à 17h30	Distanciel
	UE3 Projet d'établissement, contexte et législation	
	mercredi 2 février de 8h30 à 12h00	Distanciel
S 10	UE3 Projet d'établissement - témoignage d'une équipe de direction	
	du lundi 7 mars 14h00 au jeudi 10 mars 12h00 (1er tiers de la promotion)	en EPLEFPA
S 12	UE3 Projet d'établissement - témoignage d'une équipe de direction	
	du lundi 21 mars 14h00 au jeudi 24 mars 12h00 (2ème tiers de la promotion)	en EPLEFPA
S 13	UE5 Webinaire la cartographie des risques en SST (DUERP…)	
	mercredi 30 mars 14h00	
S 14	UE3 Projet d'établissement - témoignage d'une équipe de direction	
	du lundi 4 avril 14h00 au jeudi 7 avril 12h00 (3ème tiers de la promotion)	en EPLEFPA
S 19	UE2 Les responsabilités dans le cadre du fonctionnement des EPLEFPA	
	du mardi 10 mai 14h00 au mercredi 11 mai 12h00	Distanciel
	du jeudi 12 mai 14h00 au vendredi 13 mai 12h00	Distanciel
S 21	UE3 Projet d'établissement - échanges de pratiques	
	lundi 23 mai de 14h00 à 17h30	Distanciel
	UE5 Webinaire Sécurité alimentaire en restauration collective	
	mercredi 25 mai 14h00	Distanciel
S 22	UE5 Pratique professionnelle en restauration collective	
	du mardi 31 mai 14h00 au jeudi 2 juin 12h00	en EPLEFPA

Secrétaires généraux et gestionnaires

Année scolaire 2021/2022 - **Promotion 2020/2022**

Semaine	*UE et modules*	*Lieu*
S 37	UE1 Impact du numérique sur les situations managériales	
	du jeudi 16 septembre 14h00 au vendredi 17 septembre 12h00	Distanciel
S 38	UE3 Sociologie des organisations	
	du jeudi 23 septembre 14h00 au vendredi 24 septembre 12h00	Distanciel
S 47	UE5 Mise en pratique sur le DUERP	
	mardi 23 novembre de 14h00 à 17h30	*Distanciel*
S 49	UE2 Compte financier	
	du mardi 7 décembre 14h00 au vendredi 10 décembre 11h00	AgroSup
S 2	UE2 Gestion des personnels et des ressources humaines	
	mardi 11 janvier de 8h30 à 12h00	Distanciel
	du mercredi 12 janvier 14h00 au jeudi 13 janvier 12hh0	Distanciel
	vendredi 14 janvier de 8h30 à 12h00	Distanciel
S 3	UE5 Gestion de crise	
	du jeudi 20 janvier 14h00 au vendredi 21 janvier 12h00	Distanciel
S 10	UE2 Tableaux de bord de pilotage outil de contrôle de qualité comptable	
	mardi 8 mars de 8h30 à 12h00	Distanciel
	UE2 Diagnostic des services	
	mercredi 9 mars de 14h00 à 17h30	Distanciel
S 13	UE2 Marchés publics	
	mardi 29 mars de 14h00 à 17h30	Distanciel
S 20	UE2 Restitution et diagnostic des services	
	du lundi 16 mai 14h00 au mardi 17 mai 12h00	AgroSup
	UE3 Pilotage d'une équipe	
	du mardi 17 mai 14h00 au mercredi 18 mai 12h00	AgroSup
	UE2 Marchés publics - mise en pratique	
	du mercredi 18 mai 14h00 au jeudi 19 mai 12h00	AgroSup